

---

**Séance du 9 juillet 2024**

---

**N° 2024\_45**  
**Création d'un par-**  
**cours santé : valida-**  
**tion du projet et de-**  
**mandes de subven-**  
**tion.**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Isabelle PIDOUX, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Fabienne THORRÉE.

**Excusés avec pouvoirs :** Guillaume PORCHET pouvoir à Lucy MOREAU

**Excusée sans pouvoir :** Thomas BEVILLE, Thierry BOISSINOT, Sandra SAUVAGE, Patrick MOULINEAU, Marine SACRÉ, Céline PAILLAT.

**Secrétaire de séance :** Virginie MARTINS.

**Date de convocation : 04 juillet 2024**

**Date d'affichage : 10 juillet 2024**

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	10
Excusés : .....	09
Pouvoirs : .....	03
Votants : .....	13

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20240709-2024-45-DE Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

## N° 45 : CREATION D'UN PARCOURS SANTE : VALIDATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION

Mme GONTIER explique au Conseil Municipal que les aménagements réalisés dans le parc du château (structures de jeu pour enfants et quelques éléments de sport) sont très appréciées des administrés et des visiteurs, toutefois elles sont peu nombreuses compte-tenu de la taille du parc. Elle propose donc de créer un vrai parcours de santé multi-âge afin de proposer un nouveau panel d'équipements.

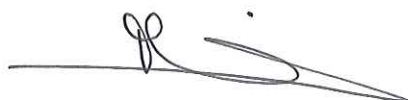
Des devis ont été réalisés, et le montant pour ce parcours est de 17 563 € HT.  
Mme GONTIER propose qu'un dossier de subvention au titre du PACT soit déposé auprès de l'Agglomération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le projet présenté par Mme GONTIER et émet un favorable à la demande de subvention.

Il charge Mme le Maire, ou son représentant, d'effectuer les démarches en ce sens, et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



Virginie MARTINS

Le Maire,



Lucy MOREAU

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240709-2024-45-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024